

ECOLE ASSOMPTION ORLEANS

Tarifs et règlements financiers

Année scolaire 2025/2026



INSCRIPTION – REINSCRIPTION :

La facturation est annuelle, payable mensuellement d'octobre à juin.

Lors de l'inscription, une somme de **50 Euros** (*chèque à l'ordre de l'AGEA ou espèces*) est perçue en règlement des frais administratifs de rendez-vous liés à la démarche d'inscription du 1^{er} enfant d'une famille. Cette somme reste acquise à l'établissement. Pour l'inscription dans l'établissement d'un second enfant, il n'y a pas de frais d'inscription.

Par ailleurs une avance sur scolarité, est demandée au moment de **l'inscription et de la réinscription**, et est débitée en septembre. Elle fait office de 1^{er} versement et est déduite de votre facture annuelle. Elle est de 100 € ou de 150 € s'il y a inscription à la restauration scolaire.

MODALITE DE REGLEMENT :

Différentes modalités de règlement sont possibles :

Modes de règlement possibles	Comment faire ?
Prélèvement – à privilégier	*/ Fournir un RIB au service comptabilité qui établira et vous enverra un mandat. */ <u>Il est impératif de renvoyer ce mandat signé au service comptabilité.</u> Sans ce mandat, aucun prélèvement ne pourra être effectué.
Chèque	A envoyer, de préférence au 10 de chaque mois, au service comptabilité.
Espèces	Remises à l'accueil, elles font l'objet d'un reçu contresigné.

FRAIS DE CONTRIBUTION DES FAMILLES – DEMI PENSION – PRESTATIONS ET ACCESSOIRES :

Les frais de contribution des familles couvrent l'ensemble des besoins mobiliers et immobiliers de l'établissement, ainsi que la mise en œuvre de notre projet pastoral et les dépenses de fonctionnement non couvertes par le forfait communal. Ce forfait est uniquement versé par la mairie du lieu de résidence de l'école, pour les enfants domiciliés à Orléans.

Les frais fixes de restauration, eux, couvrent les besoins en fonctionnement dudit service (investissements, travaux, matériel, personnel du service, ...)

Afin d'accueillir chacun selon ses possibilités, les frais de scolarité et les frais fixes de restauration sont calculés en fonction de vos revenus : **merci de nous fournir votre avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 et votre relevé CAF. Sans ces documents, la tarification T4 (catégorie maximale) sera appliquée.**

1/ MODE DE CALCUL DEFINISSANT LA CATEGORIE DE VOTRE FOYER (FONCTION DE VOS REVENUS) :

	Exemple	Votre calcul
Revenu Fiscal de référence du foyer divisé par 12	2 000 €	
Prestations sociales mensuelles (CAF, hors logement)	120 €	
Total 1	2 120 €	
Nombre de parts fiscales (voir avis impôts)	3	
QUOTIENT ETABLISSEMENT – Q.E.	706,67 €	
CATEGORIE	T2	

2/ FRAIS DE CONTRIBUTION DES FAMILLES :

Calcul du QE	de 0 à 538.43 €	de 538.44 à 1014.95 €	de 1014.96 à 1496.14 €	à partir de 1496.15 €
CATEGORIE	T1	T2	T3	T4
Contribution des familles	550 € Soit 55.00 €/mois	765 € Soit 76.50 €/mois	915 € Soit 91.50 €/mois	955 € Soit 95.50 €/mois

3/ FRAIS DE SERVICE DE RESTAURATION :

Elèves déjeunant 3 ou 4 fois par semaine					
		T1	T2	T3	T4
Frais fixes de restauration	Tarif	260 € Soit 26 €/mois	300 € Soit 30 €/mois	390 € Soit 39 €/mois	420 € Soit 42 €/mois
<u>Consommation repas :</u> Facturation au nombre de repas pris.	Prix du repas	4,70 €	4,70 €	4,70 €	4,70 €

Elèves déjeunant 1 ou 2 fois par semaine, ou occasionnellement		
Frais fixes de restauration		
<u>Consommation repas :</u>		
Facturation à la consommation du mois	Prix du repas	8.30 €

NB : Tout changement de régime ne pourra intervenir qu'au retour des vacances, à condition que le service comptabilité (comptabilite@asmsa.fr) ait été prévenu par mail la semaine précédant les vacances, afin de pouvoir mettre en place la nouvelle facturation.

4/ REDUCTIONS SUR LA CONTRIBUTION DES FAMILLES ET LES FRAIS FIXES DE RESTAURATION :

Des réductions sur la contribution des familles et les frais fixes de restauration s'appliquent en fonction du nombre d'enfants d'une même famille inscrits dans l'établissement (primaire+collège) :

- pour 2 enfants inscrits : 15% de réduction pour le 2^{ème} enfant ;
- pour 3 enfants inscrits : 15% de réduction pour le 2^{ème} enfant, 20% pour le 3^{ème} ;
- à partir du 4^{ème} enfant : 15% de réduction pour le 2^{ème} enfant, 20% pour le 3^{ème}, 50% à partir du 4^{ème}

5/ FRAIS DE SERVICE D'ETUDE ET DE GARDERIE :

	1 FOIS/SEMAINE	2 FOIS/SEMAINE	3 FOIS/SEMAINE	4 FOIS/SEMAINE
Garderie du matin 7H30 – 8H15	100.00 € Soit 10.00€ / mois	200.00 € Soit 20,00 € / mois	300.00 € Soit 30,00€ / mois	400.00 € Soit 40,00 € / mois
Garderie/Etude du soir 16h50 – 18h00	100.00 € Soit 10.00€ / mois	200.00 € Soit 20,00 € / mois	300.00 € Soit 30,00€ / mois	400.00 € Soit 40,00 € / mois
Garderie/Etude du soir 16h50- 18h30	150.00 € Soit 15.00 € / mois	300.00 € Soit 30,00€ / mois	450.00 € Soit 45.00 € / mois	600.00 € Soit 60,00 € / mois
Etude et garderie exceptionnelle	6,00 € la présence, sur inscription écrite auprès du directeur			

Tout changement de garderie ne pourra intervenir qu'au retour des vacances, à condition que le service comptabilité (comptabilite@asmsa.fr) ait été prévenu par mail la semaine précédant les vacances, afin de pouvoir mettre en place la nouvelle facturation.

6/ FOURNITURES ET ACCESSOIRES COMPRIS :

Sont compris dans les tarifs:

- Le sport effectué par vos enfants avec des intervenants extérieurs : basket, hockey, hand, rugby, danse Chantraine, yoga
- Les activités scientifiques avec les intervenants de IG45
- L'anglais sur temps de classe avec Natalie di Lorenzo du Brit - Institut de Langues pour une partie des élèves d'élémentaires et Rachela Bousba pour l'autre partie et les maternelles
- Les sorties culturelles : visite guidée du centre-ville, visite du campo santo, écoute des répétitions à la salle de l'Institut, Musée des beaux-arts (ateliers), ...
- Les sorties de fin d'année : Terra Botanica, Château des énigmes, zoo de Beauval, parc Floral, parc Pasteur, Château de Breteuil, Ferme du Saute-Mouton, Musée des Arts Forains, ...

NB : liste non exhaustive et non contractuelle. Les animations et sorties varient en fonction des années, des disponibilités et des envies de chacun.

7/ FOURNITURES ET ACCESSOIRES NON COMPRIS :

- Les fichiers pédagogiques demandés par les enseignants seront commandés par l'établissement. Nous nous engageons à ce que le montant n'excède pas 25€. Il en est de même pour les fichiers de pastorale.
- En CP, une classe cirque est proposé. Son montant varie entre 90 et 100€, bus compris. Il en est de même pour les CE2 qui ont une activité poney. Son montant est d'environ 90 €.
- Une classe de mer est proposée une année sur 2 en CM2
- En cas de perte de la carte de cantine, une facture de 5€ vous sera adressée qui devra être réglée pour pouvoir la refaire.

8/ COTISATION APEL :

L'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (APEL) est un mouvement national qui s'inscrit dans le cadre du projet de l'enseignement catholique. Il défend auprès de l'état et des collectivités territoriales le caractère propre de l'enseignement catholique et participe aux propositions d'améliorations du système éducatif.

L'APEL ASMSA participe activement à la vie de l'établissement. Elle anime, entre autres, la fête de l'établissement, le marché de l'Avent, la bibliothèque, l'accueil café à la rentrée, les parents délégués au collège...

Pour la soutenir, vous pouvez adhérer à l'association en réglant la cotisation et/ou en donnant de votre temps pour les manifestations organisées. Le montant de la cotisation est de 25 €. IL comprend les services des APEL nationales, régionales, départementales et locales mais également l'envoi du journal « Famille et Education »

9/ COTISATION ASSURANCE SCOLAIRE :

L'établissement prend en charge la cotisation assurance individuelle accident auprès de la Mutuelle St Christophe pour tous les élèves.

10/ PSYCHOLOGUE SCOLAIRE / BILAN PSYCHOLOGIQUE :

Une psychologue scolaire intervient dans l'établissement. En fonction de la situation de votre enfant, une autorisation parentale vous sera demandée avant l'entretien et fixera les modalités financières de la rencontre.